

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211129-2021DEC460-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de la sollicitation d'une subvention du FEADER au titre de LEADER 2014-2022 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un projet de coopération inter-musées « Textile et savoir-faire »**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 donnant délégation à Mme Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture,
- Considérant la nécessité de solliciter une subvention pour la mise en œuvre des actions annuelles du Pays d'Art et d'Histoire du Forez, label porté par Loire Forez agglomération, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter une subvention du FEADER au titre de LEADER auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un projet de coopération inter-musées « Textile et savoir-faire ». Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps d'entamer une démarche de pré-coopération à l'échelle de 4 musées inscrits dans le périmètre du Pays d'art et d'histoire du Forez (Maison des Grenadières, Atelier-musée du Chapeau, Musée de la Soierie et du Tissage, Musée de la Cravate et du textile) pour rencontrer d'autres musées traitant de la thématique textile et partageant des enjeux de développement similaires. Cette 1<sup>ère</sup> phase préfiguratrice prendra la forme de voyages d'étude permettant d'aller à la rencontre de structures ciblées qui sont engagées dans une démarche proactive de développement. Des échanges professionnels ayant pour objectif de définir les axes de coopération future clôtureront les voyages professionnels. Le montant de l'aide demandée est de 10 000 euros.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 29/11/2021

Pour le Président, par délégation,  
La vice-présidente en charge de la culture

Evelyne CHOUVIER